

# UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 26 avril à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 65 titulaires - 36 suppléants	<u>Résultat du vote :</u>
Délégués présents : 37 délégués (35 titulaires - 2 suppléants)	Voix Pour : 37
Dont membres votants à voix délibérative : 37 délégués	Voix Contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 15 avril 2022	Abstention : 0

### Membres présents:

Titulaires: Mr Alexandre David, Mr Bandry Didier, Mr Bruneaux Henri, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Davin Benoît, Mr Dazard Hugues, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Eugène Sébastien, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mr Gebka Jacques, Mr Hay Etienne, Mme Hernandez Maryse, Mr Hubier Maxime, Mr Jacquin Claude, Mr Leveque Yves, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Malezé Patrick, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mr Peugniez Michaël, Mme Picard Florence, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Verhulst Eric.

Suppléants votants: Mr Martin Philippe pour Mr Doucet Jean-Marie, Mr Guilleman Michel pour Mr Durthaler Jacques.

Membres absents excusés: Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Charbonnier Patrick, Mr Conversat Jean-Claude, Mr Mangin Eric.

Membres absents: Mr Arnefaux Alain, Mr Atzéni Frédéric, Mr Bahu Nicolas, Mme Belleville Catherine, Mr Burel Régis, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mr Duclos Dominique, Mr Fraeyman Fabien, Mme Gleize Séverine, Mr Hoerter Michel, Mr Hourdry Mathieu, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lavoix Olivier, Mr Lloancy David, Mme Malet Madeleine, Mr Moyse Dominique, Mme Pauly Brigitte, Mr Pittana Stéphane, Mme Richard Catherine, Mr Simon André, Mr Vérot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Frex Dominique

---

### Objet : Création d'un poste responsable administration générale

N°  
20220409

Monsieur le Président, rappelle à l'assemblée :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
- Considérant le tableau des emplois adopté par délibération N° 20210903 du 28 septembre 2021,
- Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

.../...

- Considérant néanmoins l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée qui autorise les collectivités à avoir recours à un agent contractuel pour les emplois du niveau de la catégorie A, B ou C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi,

- Considérant la nécessité de créer au service administratif 1 emploi dont les principales missions sont :

- Responsable des ressources humaines
- Préparation, suivi des réunions de bureau et du comité syndical
- Veille juridique
- Responsable des archives
- Responsable de la formation
- Responsable Règlement Général sur la Protection des Données
- Suivi des dossiers d'assurance
- Suivi des dossiers solidarité eau
- Suivi des dossiers fuites après compteur

Le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent de : responsable de l'administration générale relevant de la catégorie A ou B, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Cet emploi sera pourvu soit par un agent titulaire relevant du grade d'attaché, rédacteur, rédacteur principal 2<sup>e</sup> classe, rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe, soit par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article 3-3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Si un agent contractuel est recruté pour pouvoir cet emploi, faute de fonctionnaire présentant les qualités requises pour l'occuper ; l'agent sera engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans renouvelables par reconduction expresse dans la limite de 6 ans. Si à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Un niveau d'étude équivalent à Bac +3 / +5 sera requis et une expérience professionnelle similaire sera souhaitée.

L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente de la grille indiciaire du grade recruté

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 26 avril 2022 :

**FONCTIONNAIRE :**

- la création d'un emploi permanent d'attaché à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Filière : administrative

Cadre d'emploi : catégorie A

Grade : **Attaché**

- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1

- la création d'un emploi permanent de rédacteur , à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Filière : administrative

Cadre d'emploi : catégorie B

Grade : **Rédacteur**

- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1

- la création d'un emploi permanent de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe , à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Filière : administrative

Cadre d'emploi : catégorie B

Grade : **Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe**

- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1

- la création d'un emploi permanent de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe , à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Filière : administrative

Cadre d'emploi : catégorie B

Grade : **Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe**

- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1

**NON TITULAIRE :**

- la création d'un emploi de rédacteur (catégorie B) non titulaire à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,

- la rémunération sera déterminée sur l'échelle de rémunération afférente au grade recruté

Emplois permanent :

Administratif :

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Le Comité syndical,

- Vu l'avis favorable donné par la commission administration générale le 05 avril 2022,

- Vu l'avis favorable donné par le bureau en réunion du 05 avril 2022,

**DECIDE, après en avoir délibéré :**

- D'ADOPTER les modifications du tableau des emplois ainsi proposées,

- DE DONNER délégation au Président pour effectuer le recrutement,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Hugues DAZARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20220426-20220409-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 27/04/2022

